

FB/LR

N°2024-67

OBJET

Renaturation de la place de
l'église Saint-Bertrand - parking
de l'office de tourisme :
approbation du projet et du plan
de financement prévisionnel
demandes de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 mai 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE.

ABSENTES/EXCUSÉES : Aline NARS (procuration à André MIR), Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Jean-Henri MIR** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13

Votes pour : 15
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le 11 juin 2024

Rapporteur : André MIR, Maire.

Saint-Lary-Soulan, en tant que station touristique des Hautes-Pyrénées, est confrontée aux défis environnementaux, économiques et sociaux liés à l'urbanisation et à l'évolution des modes de vie qui exigent une transformation profonde de son modèle économique et touristique.

Ainsi, afin de s'adapter au changement climatique et répondre aux attentes des touristes d'aujourd'hui pour assurer son développement durable et maintenir son rôle de moteur économique du territoire, nous avons engagé une réflexion sur la diversification des activités, services et aménagements à déployer sur les prochaines années.

De ce fait, la municipalité envisage d'engager un projet de renaturation de la place de l'église, de l'office de tourisme et des cours d'école.

Le programme des travaux envisagé prévoit la renaturation d'une surface située au cœur du village comprenant le parvis de l'église Saint-Bertrand, le parking de l'office de tourisme, une partie de la cour de l'école maternelle grande section, la création d'une scène couverte, la renaturation de la cour de l'école maternelle petite section et enfin la requalification de la zone rond-point en espace partagé.

Ce projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et des touristes en créant un espace public plus agréable et plus convivial, tout en favorisant la biodiversité. Il s'agit d'un élément clé de l'adaptation nécessaire de notre village station, qui permettra de rendre la commune plus résiliente et durable.

L'estimation prévisionnelle du projet qui est aujourd'hui dans sa phase d'étude de faisabilité fait apparaître un coût global de 1 674 000,00 € HT sur trois années de réalisation soit : 2 008 800 € TTC.

La phase d'étude comprenant les études préalables (étude géotechnique, procédures réglementaires...) et la maîtrise d'œuvre sont estimées à 162 000,00 € HT.

Lors des différentes réunions techniques organisées en présence de l'ADAC et des partenaires techniques de la commune, il a été évoqué la possibilité de présenter une première demande de soutien financier auprès du Parc National des Pyrénées relative à la partie étude du programme de travaux.

Afin de permettre le démarrage de la phase d'étude du projet, je vous propose de solliciter du Parc National des Pyrénées la subvention la plus élevée possible.

Le plan de financement prévisionnel des études se décompose ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif :	162 000,00 € HT (194 400,00 € TTC)
- Financement :	
Parc National des Pyrénées	25 000,00 € (15,43%)
Autofinancement	137 000,00 € (84,57%)

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le projet de renaturation de la place de l'église Saint-Bertrand - parking de l'office de tourisme d'un montant prévisionnel hors taxes de 1 674 000,00 € HT.
- D'approuver le démarrage de la phase d'étude du projet de renaturation de la place de l'église et de l'office de tourisme et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 162 000,00 € HT et de solliciter du Parc National des Pyrénées, la subvention la plus élevée possible.

- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale, notamment la recherche de financements externes et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary-Soulan, le 5 juin 2024



Le Maire,

André MIR